

Image not found or type unknown



Reduction pension alimentaire

Par **christophe72**, le **13/03/2008 à 14:53**

Bonjour, je suis séparé de ma concubine depuis 7 ans je lui verse une pension alimentaire de 405.69€ pour mes 2 enfants. Aujourd'hui mon salaire est plus bas (1780€) et je ne peux plus verser une telle somme, de plus j'ai acheté une maison depuis septembre ma concubine actuelle est invalide et n'a comme salaire que 235€. Nous avons des charges mensuelles d'environ 1600 €. J'ai fait une demande de diminution de pension alimentaire aux prés du juge des affaires familiales. Mon affaire passe le 18 mars, pensez-vous que le juge baissera le montant de la pension alimentaire ? Si oui j'ai demandé à payer 150€ pour mes 2 enfants, quand pensez-vous ?

Cordialement
christophe